

SOLLICITATIONS FRAUDULEUSES AUPRÈS DES PERSONNES ÂÎNÉES : APPEL À LA VIGILANCE

Les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) souhaitent sensibiliser les personnes âgées sur les mesures à prendre pour se protéger face à différentes formes de sollicitations frauduleuses.

En cette période de pandémie, des personnes malveillantes peuvent profiter de l'isolement et de la vulnérabilité de certaines personnes pour les frauder. C'est pourquoi le SPVM fait appel à la vigilance des personnes âgées ou de leur proche, pour assurer leur sécurité.

Si un proche, un voisin ou une personne offre de vous rendre service, il est fort probable que le désir de cette personne soit de vous aider. Afin de vous assurer de leur bienveillance, le SPVM souhaite rappeler certains conseils de prévention et les recours possibles en cas de fraude.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Soyez à l'affût des stratagèmes frauduleux en cours en consultant la page [Fraudes par index A-Z](#) disponible sur le site Internet du Centre antifraude du Canada.
- Soyez vigilant si une personne vous sollicite ou vous offre un service que vous n'avez pas demandé. Vérifiez ses attentes : vous sollicite-t-elle au nom d'un organisme ou d'une compagnie? Est-ce à titre gratuit, de façon bénévole ou souhaite-elle être rémunérée?
- Posez des questions et si le service vous intéresse, demandez à la personne son numéro de téléphone pour la rappeler et le nom de l'organisme ou de la compagnie pour laquelle elle travaille s'il y a lieu.
- Prenez le temps de vérifier les informations que la personne vous a données en téléphonant à l'entreprise ou l'organisme le cas échéant. Vérifiez s'ils sont enregistrés ou s'ils font l'objet de plaintes auprès de la [Régie du bâtiment du Québec](#) ou de l'[Office de la protection du consommateur](#).
- Informez-vous avant d'accepter, des prix habituels des services qui vous sont offerts. Si une offre semble trop belle pour être vraie, méfiez-vous, c'est probablement une fraude.
- Renseignez-vous sur le mode de paiement applicable au service que vous acceptez. **Ne donnez jamais votre carte de débit** à une personne qui vous proposerait de se rendre au guichet automatique de votre institution financière pour effectuer un retrait à votre place. **Vos informations personnelles et vos numéros d'identification personnels (NIP) doivent demeurer confidentiels, ne les divulguiez jamais à quelqu'un d'autre.**
- Évitez de laisser entrer une personne chez vous ou de la laisser sans surveillance. Une personne malveillante pourrait profiter d'une inattention de votre part pour vous voler.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

En cas de fraude, vous pouvez porter plainte à votre service de police local. Pour communiquer avec votre poste de quartier (PDQ), composez le **514 280-01XX** (XX correspondant au numéro de votre PDQ). Pour toute urgence, faites le **9-1-1**.

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude en composant le 1 888 495-8501 ou directement sur leur site Internet à antifraudcentre-centreantifraude.ca.

Si vous êtes victime d'une fraude, que vous portiez plainte ou non à la police, sachez que vous avez le droit d'obtenir les services du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Vous pouvez communiquer avec le CAVAC au 514 277-9860, ou consulter leur site Internet cavac.qc.ca pour plus de renseignements.